

Communiqué

Prenant la suite des nombreux mouvements d'opposition armée qui ont tenté de mettre fin au régime totalitaire d'Idriss Déby ces vingt dernières années, les troupes du FACT, de retour au Tchad le 11 avril dernier, affichent pour objectif le rétablissement de la démocratie dans le pays.

Pour avoir côtoyé leur dirigeant Mahamat Mahadi Ali en 2009, au sein de l'Union des Forces de la Résistance (UFR), je puis affirmer que ces forces ne sont ni des djihadistes, ni des islamistes, ni des mercenaires à la solde d'une puissance étrangère mais des citoyens dignes d'estime qui se battent, au prix de leur vie, pour que le Tchad accède enfin à une réelle démocratie.

Certes Idriss Déby a été un chef de guerre courageux pour combattre le terrorisme au Sahel, aux côtés de la France, du Mali et du Niger. Mais il était surtout un dictateur impitoyable, qui faisait tuer et disparaître ses opposants. Il a aussi laissé le Tchad dans une pauvreté absolue, les membres de sa famille et de son clan s'accaparant tous les leviers du pouvoir et de l'économie.

Depuis la mort d'Idriss Déby, un « Conseil militaire de transition » autoproclamé, composé de généraux et présidé par Mahamat Idriss Déby, le fils du dictateur, s'est saisi des commandes du pays, sans légitimité aucune, et a dissout l'Assemblée Nationale.

Ceci s'apparente à un coup d'Etat en bonne et due forme, puisque l'article 81 de la récente Constitution tchadienne du 14 décembre 2020 prévoit :

« En cas de vacance de la Présidence de la République pour quelque cause que ce soit ou d'empêchement définitif constaté par la Cour Suprême saisie par le Gouvernement et statuant à la majorité absolue de ses membres, les attributions du Président de la République, à l'exception des pouvoirs prévus aux articles 85, 88, 95 et 96 sont provisoirement exercées par le Président de l'Assemblée Nationale et, en cas d'empêchement de ce dernier, par le 1er Vice-président.

Dans tous les cas, il est procédé à de nouvelles élections présidentielles quarante-cinq (45) jours au moins et quatre-vingt-dix (90) jours au plus, après l'ouverture de la vacance.»

L'article 82 ajoute que dans ce cas :

« Le Président de l'Assemblée Nationale assurant les fonctions de Président de la République ne peut ni démettre le Gouvernement, ni procéder à la révision de la Constitution, ni dissoudre l'Assemblée Nationale. »

Le coup de force tenté par le fils Déby et son « Comité Militaire », en infraction avec la Constitution tchadienne, ne laisse rien présager de bon. Si ce Comité Militaire, destiné avant tout à préserver les intérêts du clan Déby, devait perdurer, il est à craindre que les forces des mouvements d'opposition ne se remettent en action, avec à nouveau des drames et du sang versé.

Aussi, en tant que fervent démocrate, membre du CDR et ex-cofondateur de l'Union des Forces de la Résistance, j'appelle la communauté internationale, avec aux premiers rangs la France et l'Union Africaine, à aider le Tchad à parvenir enfin à la liberté et à la démocratie.

Il faut pour cela que soit mis fin, dans les plus brefs délais, à ce « Comité Militaire de Transition » qui s'est arrogé illégalement le pouvoir. Et que, sous l'égide du Président de l'Assemblée nationale tchadienne, soient organisées, dans les quatre-vingt-dix jours, des élections libres et démocratiques, ainsi que le réclame la Constitution.

Ce processus de transition, indispensable au renouveau du Tchad, ne doit exclure personne, y compris les membres du FACT qui ne peuvent être écartés.

Comme l'a montrée récemment la douloureuse expérience de la Libye, il est vital que la France et la communauté internationale ne laissent pas le Tchad sombrer dans le chaos, ce qui aurait des conséquences incalculables pour le pays mais aussi pour toute l'Afrique.

Cet accompagnement ne doit pas se limiter au plan militaire. Il doit également permettre le retour au calme dans le pays, afin que soit possible une transition politique digne et équitable.

Aujourd'hui, le Tchad est face à son histoire. Toutes les bonnes volontés doivent s'unir pour que la démocratie puisse enfin s'exprimer.
